



EXTRAIT DU PRIVILEGE
du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à Paris le 9. Octobre 1663. signées HERVE', & scellées du grand Sceau de cire jaune, il est permis à ANDRE' FELIBIEN, sieur des Avaux, de faire imprimer par tel Imprimeur qu'il voudra, *vn Traité de l'origine de la Peinture, & des plus excellens Peintres Anciens & Modernes, &c.* & ce durant l'espace de vingt années. Avec défenses, &c.

TABLEAU DU PRINCE

Le Prince de Prusse, le plus jeune des fils de
le Roi de Prusse, le plus jeune des fils de
de son père, le plus jeune des fils de
des Princes, le plus jeune des fils de

1770
P. 1770

Handwritten text on the right edge of the page, possibly a page number or title fragment.

Small handwritten mark or characters in the upper right quadrant.

